

En mai 2020 les Français établis à Monaco éliront leurs Conseillers des Français de l'étranger (actuels Conseillers Consulaires)

QUI SONT LES CONSEILLERS DES FRANCAIS DE L'ETRANGER ?

Depuis 2014, les Français résidant à l'étranger sont représentés par des élus de proximité, les Conseillers des Français de l'étranger (actuels Conseillers Consulaires). Ils sont élus pour un mandat de 6 ans au suffrage universel direct.

Il y a actuellement 443 Conseillers Consulaires à travers le monde.

Les Conseillers des Français de l'étranger :

- représentent les Français établis hors de France auprès des Ambassades et des services consulaires ;

Election 2020 - Conseillers des Français de l'Etranger

Écrit par ANNIE

Mercredi, 04 Mars 2020 23:56 -

- ils peuvent être consultés sur toute question concernant l'enseignement, l'emploi, la formation professionnelle, la santé, etc...

- ils participent à l'élection des Sénateurs des Français de l'étranger.

Parmi les 443 Conseillers Consulaires, sont élus, pour un mandat de 6 ans au suffrage universel indirect, 90 Conseillers Consulaires qui siègent à l'Assemblée des Français de l'Etranger pour défendre spécifiquement les droits et intérêts des Français résidant à l'étranger.

QUI POURRA PARTICIPER A CETTE ELECTION ?

Seuls les Français résidant à Monaco **ET** inscrits sur la liste électorale consulaire auprès des services consulaires de l'Ambassade de France à Monaco

AU PLUS TARD

le 10 avril 2020

pourront voter pour cette élection :

- soit à l'urne le 17 mai 2020 : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/voter-a-l-etranger/modalites-de-vote/vote-a-l-urne/>

- **soit par procuration** : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/voter-a-l-etranger/modalites-de-vote/vote-par-procuration/>

- **soit par internet** (si vous choisissez le vote internet, vous pourrez voter **du 8 mai 2020 à midi (heure de Paris) au 13 mai 2020 à midi (heure de Paris)**

à condition d'avoir renseigné une adresse électronique et un numéro de téléphone valides

AVANT

le 10 avril 2020).

Vous pouvez vérifier votre inscription sur le site service public : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33307 ;

Vous pouvez aussi vous renseigner ou vous inscrire directement auprès des services consulaires de l'Ambassade de France à Monaco.

L'inscription consulaire s'adresse à tout Français qui s'établit pour plus de 6 mois dans un pays étranger. Grâce à l'inscription, les services consulaires peuvent vous communiquer des informations (échéances électorales, sécurité...) et contacter vos proches en cas d'urgence. Cette inscription facilite l'accomplissement de certaines formalités : demande de documents d'identité, demande de bourse pour vos enfants scolarisés dans un établissement français...

COMPLEMENT D'INFORMATION :

- **les services consulaires de l'Ambassade de France à Monaco** : 1 rue du Ténao à Monaco – Tél. +377 92 16 54 60

- **le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères :**

· www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/voter-a-l-etranger/elections-des-conseillers-des-francais-de-l-etranger-et-des-delegues/

· <https://mc.ambafrance.org/Elections-2020-Conseillers-des-Francais-de-l-etranger-et-de-s-delegues>

Écrit par ANNIE

Mercredi, 04 Mars 2020 23:56 -

- L'Association « Union des Français de Monaco – UFE Monaco » : Maison de France, 42 rue Grimaldi à Monaco. Tél. +377 93 25 21 64

<https://www.ufe-monaco.org>